

## Conseil municipal de Saint Michel de la Roë

**Jeudi 6 Mai 2021**

Séance présidée par Mr Pierrick GILLES, Maire de la commune

**Membres présents :** Mme Nathalie BEDIER et Mme Laurence DAGUIN, Adjointes  
Mr Yves COURNE, Mme Clarisse GADBIN, Mme Solène GUERIN,  
Mr Julien Leblanc, Mme Martine PIQUET, Mr Franck POIRIER, Mme Gaëlle PRIOUX,  
Mr Anthony SABIN

**Membres absents :**

**Membres excusés :**

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie BEDIER

**Ordre du jour :**

- \* Devis atelier
- \* Délibération PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- \* Transfert de compétence mobilité
- \* Questions diverses

**Ouverture de la séance 20h30**

**Approbation du compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> Avril 2021**

**Acceptée à l'unanimité**

En préalable, le Maire demande la modification de l'ordre du jour pour rajouter :

- Projet éolien de Grande Lande

**Devis atelier :**

L'entreprise Renaud de Craon a été retenu pour l'agrandissement de l'atelier pour un montant de 11 098.82 € H.T

**Accepté à l'unanimité**

### Délibération PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

A l'échelle intercommunale, le PLUi permet de doter le territoire d'un projet opérationnel en phase avec la réalité du fonctionnement et de l'organisation du territoire.

Mr le Maire demande une délibération concernant le PLUi aux membres du Conseil. Il a été décidé d'un vote en bulletin secret.

11 votants : Pour 0, Contre 11, Blanc 0

Accepté à l'unanimité

### Transfert de compétence mobilité :

Modification des statuts - Proposition de prise de la compétence « Mobilité » et actualisation de la compétence « Tourisme » et « Espaces France Service (EFS) ».

Accepté à l'unanimité

### Projet Eolien de Grande Lande :

Ce projet éolien est développé par les sociétés Quenea et BayWa r.e.

Le 25 Novembre 2019, ce projet a obtenu un arrêté Préfectoral autorisant sa construction et son exploitation. A la suite d'un changement de position de propriétaire foncier, le projet a été réduit à 6 éoliennes.

En contrepartie de la réalisation de ces travaux, la société de projet paiera à la commune les indemnités pour les chemins ruraux et voies communales concernés par le projet.

### Questions diverses :

- Visite de l'avancement des travaux du studio
- L'Ogec Ecole Sacré Cœur nous informe l'annulation séjour à la Bourboule
- Discussion sur le bureau de vote pour les élections départementales et régionales
- Dimanche 9 Mai « Armistice » à 10h

Fin de séance 22h25